



# SALON DE L'HABITAT

du Valois



Dossier d'inscription

16 > 17  
MAI 2020

SALLE KINDRAICH  
CRÉPY-EN-VALOIS

SAMEDI ET DIMANCHE

DE 10H À 18H

[ENTRÉE  
GRATUITE]



SALON DE  
L'HABITAT  
DU VALOIS

FUTURS EXPOSANTS RÉSERVEZ  
DÈS MAINTENANT VOTRE STAND

03 44 59 31 81 - SECRETARIAT@AGENCE-EFIC.FR

Rotary  
Club de Crépy-en-Valois



L'Incontournable  
MAGAZINE

# Salon de l'habitat de la Décoration et de l'Ameublement du Valois

Dates	Samedi 16 Mai 2019 de 10h à 18h Dimanche 17 Mai 2019 de 10h à 17h
Lieu	Salle B. Kindraich Rue Hector Berlioz 60 800 CREPY en VALOIS
Emplacements	Stands équipés, cloisonnés par des grilles de 2,00m de hauteur Moquette au sol et dans les allées.
Publicités	Magazine <b>L'Incontournable</b> Journaux tels que <b>Le Parisien libéré</b> <b>Oise Hebdo</b> Radio locale <b>RVM Radio Valois-Multien</b> Banderole publicitaires en ville / Panneau Fléchage multidirectionnel Affiches publicitaires
Publics concernés	Particuliers et Professionnels
Exposants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Métier du bâtiment de la décoration et de l'Ameublement</li><li>• Energies Renouvelables et Eco Matériaux</li><li>• Constructeurs de Maisons Individuelles</li><li>• Aménagements Décoration d'intérieurs et d'extérieurs</li><li>• Aménagement spécialisé pour personne dépendante</li><li>• Monde de l'immobilier / Promoteurs</li><li>• Etablissements financiers</li><li>• Ameublement de votre logement</li><li>• Décoration d'intérieure</li></ul>
Objectifs	Rencontrer les entreprises commerciales locales et régionales Valoriser son intérieur par la Déco et l'Ameublement Conquérir de nouveaux marchés Présenter des produits innovants Développer et fidéliser votre clientèle
Animations	Jeux concours avec lots à gagner
Repas	Chaque exposant pourra disposer de 2 repas au buffet pour le déjeuner du samedi et dimanche (Boissons non comprises)

## BUVETTE

Hébergement possible	<b>Hôtel AKENA</b> Rue Henri Laroche 60 800 CREPY EN VALOIS Tél. : 03 44 94 51 00 Fax. : 03 44 94 51 01 (Réservation à faire)
----------------------	---

Retour bulletin d'Inscription : EFIC 61, rue Henri Laroche - 60800 Crépy-en-Valois  
Didier Bonafous - Tél. : 06 22 77 54 68 - Mail : [secretariat@agence-efic.fr](mailto:secretariat@agence-efic.fr)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON

## Dispositions générales

- Une demande d'admission, signée par une personne réputée avoir qualité pour engager l'établissement exposant doit être portée sur le bulletin d'inscription.
- La réception de la demande par l'organisateur implique que l'établissement désirant exposer a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.
- La demande d'admission doit être accompagnée d'un acompte de 50% que le club encaissera.
- Le montant et la participation demandée sont fixés forfaitairement par l'organisateur.
- L'organisateur reçoit les demandes et statue sur les adhésions sans être obligé de motiver ses décisions. Dans le cas d'un refus, l'acompte est rendu intégralement.

## Obligations et droits de l'exposant

- L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels et services énumérés dans sa demande d'admission et acceptée par l'organisateur comme répondant à l'objet de la manifestation et ne peut faire de publicité autre.
  - Le solde du paiement (50%) doit intervenir au plus tard le 30 avril 2020
- Le non règlement aux échéances fixées du montant de la participation entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement sans avoir le droit au remboursement de l'acompte.

### **- Il est interdit aux exposants de céder ou sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué.**

- Dès que l'exposant a pris possession de son stand, il est considéré comme ayant renoncé à tout recours à l'encontre de l'organisation.
- La décoration et l'aménagement particulier sont effectués par l'exposant sous réserve que les supports soient en capacité de porter les charges de chaque côté de la cloison mitoyenne.
- Toute publicité à caisson lumineux est interdite et les éclairages ne devront pas éblouir les voisins.
- Le transport du matériel, la manutention, le déballage, le montage et démontage, l'enlèvement et stockage des emballages vides sont à la charge de l'exposant.
- Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement le vendredi 1<sup>er</sup> Juin à partir de 10h jusque 19h. Le démontage sera effectué dès la fermeture du salon jusque 20h et le lundi matin jusqu'à 11h30.
- Les exposants ne doivent pas obstruer les allées et issues de secours et en aucun cas gêner leurs voisins, ils ne doivent pas dépasser les limites de leur emplacement (sauf avis contraire).
- Parking gratuit obligatoire réservé aux exposants. Macaron de stationnement vous sera délivré à l'issue de votre réservation définitive, afin de libérer des places de stationnement pour les visiteurs.

## Obligations et droits de l'organisateur

- L'organisateur fixe les dates et lieu à manifestation ; en cas de force majeure, les dates et lieux peuvent être modifiés.
- L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la réimplantation des emplacements en tenant compte dans la mesure du possible des désirs exprimés par l'exposant lors de la réservation.

Pour quelques stands extérieurs, voir les organisateurs.

- L'organisateur assurera dans la mesure du possible, les fournitures d'énergie 2 PC / Stand intérieur, aucune prise PTT n'est prévue, ni eau.
- L'organisateur ne pourra être responsable de la réception et la mise en place des objets et matériels de l'exposant pour ceux qui ne serait pas présents et décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol.
- L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation y compris concernant les expositions extérieures qui génèreraient des gênes de voisinage.

### **Sécurité**

- Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les normes et mesures de sécurité par les pouvoirs publics.
- Il est rappelé en particulier que l'ignifugation des installations est obligatoire suivant le JO du 4 Octobre 1959.
- Il est interdit de faire des branchements avec des conducteurs électriques en mauvais état et / ou hors normes
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.
- Tous produits inflammables et / ou explosifs sont interdits.
- Un gardiennage sera assuré le vendredi soir et le samedi soir dans le bâtiment durant les heures de non présence à l'intérieur. Cette disposition ne permettra pas de se retourner contre les organisateurs en cas de détériorations ou vols.
- Les exposants déclarent employer du personnel déclaré, s'engagent à être vigilants et à signaler aux organisateurs toute personne ne faisant pas partie des exposants et se manifestant dans l'enceinte du salon.

### **Tenue des stands**

Les stands doivent être impeccables et nettoyés après les heures de fermeture par l'exposant.  
Toutes démonstrations et distributions de prospectus sont interdites en dehors du stand occupé par l'exposant.

### **Assurances**

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, une assurances couvrant sa responsabilité civile avec renonciation à recours contre l'organisateur.

### **Douanes**

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne saurait être responsable des difficultés qui pourraient survenir dans ce domaine.

### **Visiteurs**

Nul ne peut être admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis ou admis par les organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de refuser l'entrée de la manifestation à qui que ce soit sans en donner la raison, d'expulser toute personne dont le comportement justifierait à leurs yeux une telle mesure. Les visiteurs sont tenus de respecter les règlements de sécurité, d'ordre et de police décidés par les autorités.

# OPTIMISEZ VOS STANDS

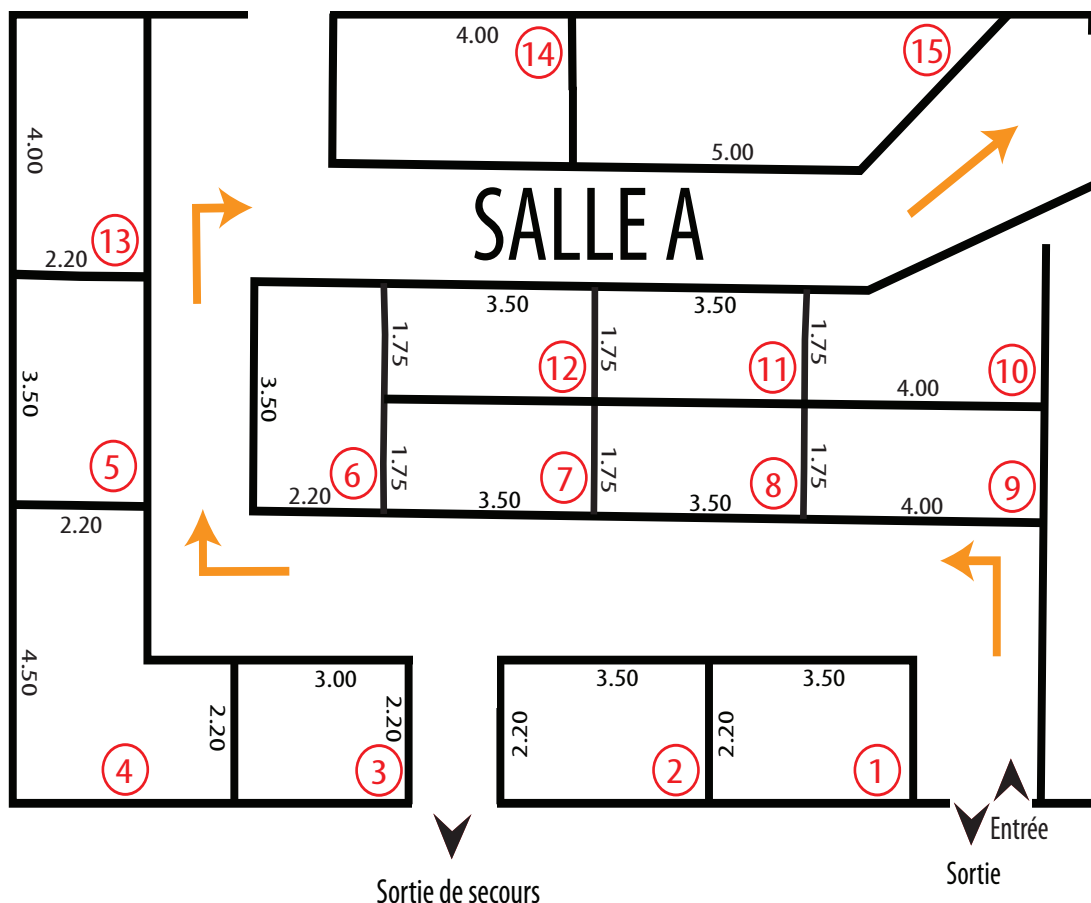
- Rendez votre stand agréable, attractif  
Avec un emplacement pour accueillir vos visiteurs.
- Sachez accueillir vos potentiels clients  
Soyez à leur écoute  
Mettez les en confiance.
- La communication est primordiale, allez au devant d'eux  
Le suivi après salon est essentiel  
Prenez leurs coordonnées...

Surtout prenez un stand à la taille de vos ambitions,

- Trop grand = Attention au vide !
- Trop exigu = Les visiteurs ont tendance à passer devant sans s'arrêter.

Soyez toujours disponibles et présents sur votre stand, un stand vide n'est jamais visité.

○ = Numéro de Stand  
C = Catégorie du Stand (voir tableau page suivante)



# INFOS SECURITE

Les règles de Sécurité contre les risques d'incendie dans les E.R.P. sont fixées par arrêté ministériel du 25 juin 1980.

## CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX

Se référer aux normes.

## ELECTRICITE

Tous matériels électriques doivent être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur. Les câbles doivent être isolés et jamais être inférieur à 1,5 mm<sup>2</sup>.

A titre indicatif les luminaires des stands comportant des lampes halogènes doivent :

- Être placés à une hauteur de 2,30 minimum
- Être éloignés de tous matériaux inflammables
- Être fixés solidement



Les stands seront dimensionnés de la façon suivante :

Stands	Nombres	Façade	largeur	Empl. Préf	Catégories
Stands Intérieurs	2	250	220		5
	16	300	220		6
	4	320	220		7
	13	350	220		8
	7	400	220		9
	2	500	220		10
	1	300	220	angle R	11 31
	1	270	220	angle R Gd	12 28
	1	320	220	angle R	13 37
	1	300	350	modulable	14
	1	450	350		16
Extérieurs	Nous consultez				

## TARIFS STANDS SALON

SALLE A	
Stand 1	650€
Stand 2	650€
Stand 3	550€
Stand 4	700€
Stand 5	650€
Stand 6	650€
Stand 7	650€
Stand 8	650€
Stand 9	700€
Stand 10	700€
Stand 11	650€
Stand 12	650€
Stand 13	700€
Stand 14	700€
Stand 15	800€

SALLE B	
Stand 16	650€
Stand 17	650€
Stand 18	700€
Stand 19	650€
Stand 20	650€
Stand 21	650€
Stand 22	800€
Stand 23	600€
Stand 24	600€
Stand 25	550€
Stand 26	550€
Stand 27	550€
Stand 28	550€
Stand 29	550€
Stand 30	550€

SALLE B SUITE	
Stand 31	600€
Stand 32	550€
Stand 33	550€
Stand 34	700€
Stand 35	550€
Stand 36	550€
Stand 37	600€
Stand 38	450€
Stand 39	450€
Stand 40	550€
Stand 41	550€
Stand 42	550€
Stand 43	550€
Stand 44	550€
Stand 45	550€
Stand 46	1200€
Stand 47	1200€
Stand 48	800€
Stand 49	800€
Stand 50	800€
Stand 51	600€
Stand 52	600€

**Voir plan des stands**



# SALON DE L'HABITAT



*du Valois*

**16 > 17 MAI 2020**



**Inscrivez-vous**

**Contact : 03 44 59 31 81**

**Acheter - Construire - Rénover - Aménager - Décorer - Meubler**

**Rotary**  
Club de Crépy-en-Valois



Raison sociale : ..... Enseigne : .....

Adresse (avec code postal et ville) : .....

Nom du dirigeant d'entreprise responsable : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Email : ..... Portable du responsable : .....

Registre du commerce ou de métier : .....

Domiciliation Bancaire : .....

Activité de l'entreprise : .....

Produits exposés : .....

Souhaiterai un stand :

N°1 (en priorité) : Stand n° .....

N°2 (en second) : Stand n° .....

Nota : les 1ère demandes seront prioritaires.

**Acompte 50% montant : .....**

**chèque n° : .....**

**à l'ordre du Rotary Club de Crépy-en-Valois**

**Pour toute correspondance retournez à  
Didier Bonafous : 61 rue Henri Laroche  
60800 Crépy-en-Valois**

Date : ..... / ..... / .....

**Cachet de l'établissement et Signature**